

Réseau d'assainissement - Marché de branchements à l'égout pour l'année 1990

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Comme par le passé, le Service Assainissement a lancé un appel d'offres pour le marché de réalisation des branchements d'égouts sur les réseaux existants de la ville.

Dix entreprises ont retiré un dossier et ont répondu.

La Commission d'Adjudication a procédé à l'ouverture des plis lors de sa réunion le 8 mars 1990 et retenu l'entreprise adjudicataire le 22 mars 1990.

Le montant de ce marché s'élève à 600 000 F HT, somme qui sera imputée sur la ligne budgétaire, chapitre 893 article 2371 CP 000513 CS 30800, prévue à cet effet au budget primitif 1990.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir ainsi que l'ordre de service ou l'(es) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.